

ABONNEMENT.

SAUMUR:	
Un an.....	30 fr.
Six mois.....	16
Trois mois.....	8
Poste:	
Un an.....	35 fr.
Six mois.....	18
Trois mois.....	10

On s'abonne:

A SAUMUR,
chez tous les Libraires;
A PARIS,
Chez DONGRELL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33;
EWIG, r. Amboise-Richel, 9;
BEAUVETTE, r. d. Lombards, 22.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne.....	20 c.
Réclames.....	50
Faits divers.....	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
chez MM. HAVAS-LAVITTE et Cie,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

3 Novembre 1881.

Chronique générale.

Le *Moniteur universel* a publié un article assez curieux sur l'attitude de nos trois ambassadeurs à Saint-Petersbourg, à Vienne et à Berlin. D'après l'auteur de l'article, le général Chanzy, le comte de Saint-Vallier et le comte Duchâtel se seraient entendus en prévision de l'avènement d'un ministère Gambetta.

Ce ne serait pas la présence de M. Gambetta lui-même à la tête du cabinet qui déterminerait la retraite des trois ambassadeurs, mais l'arrivée de certains hommes avec lui :

« Ce qui est vrai, c'est que lorsque la formation d'un ministère Gambetta parut devoir s'imposer dans un avenir prochain et eût été considérée au dehors comme au dedans comme probable, la diplomatie européenne se préoccupa des choix de M. Gambetta en général, et en particulier de celui qui concernait le plus spécialement les affaires étrangères. Le bruit courait alors que le futur président du conseil voulait mettre à la tête de ce département, s'il ne le prenait pour lui-même, M. Challemel-Lacour :

« A ce moment, les représentants de la France près des trois cours du Nord, le général Chanzy, le comte de Saint-Vallier et le comte Duchâtel, que réunissent dans des mêmes vues des opinions communes, comme l'identité des intérêts qu'ils représentent, semblaient convaincus que, quelque décision qu'ils fussent amenés à prendre, sous l'influence de l'effet que produirait en Europe la constitution du ministère Gambetta, cette décision revêtirait une autorité plus grande s'ils la prenaient d'accord.

« Ce fut une entente naturelle, dictée moins encore par d'affectueux rapports que

par la conviction que leur situation respective leur imposait des devoirs égaux.

« Mais aucun d'eux n'affirma, comme on l'a prétendu, qu'ils se retireraient si M. Gambetta était chargé de former le ministère. Ils étaient et sont restés résolus à subordonner toute décision au caractère du futur personnel ministériel comme au programme du nouveau cabinet.

« Pour mieux préciser leurs intentions, on peut dire qu'ils ne croiraient pas pouvoir servir un gouvernement qui aurait M. Challemel-Lacour comme ministre des affaires étrangères, M. Paul Bert comme ministre de l'instruction publique et M. Floquet comme ministre des cultes. »

M. Grévy, naturellement préoccupé de cette éventualité, en aurait conféré avec plusieurs diplomates étrangers et en aurait reçu l'avis suivant :

« Faites en sorte, lui disait-on, que ceux de vos ambassadeurs qui ont la confiance de l'Europe soient maintenus à leur poste et que le cabinet que vous allez former soit tel qu'ils y puissent rester. »

C'est alors qu'il aurait consulté les ambassadeurs eux-mêmes pour connaître leurs intentions.

« Il ne put entretenir de ce grave sujet le général Chanzy. Le général, peu satisfait de n'avoir pas été consulté sur les événements d'Algérie et de Tunisie, était resté dans les Ardennes, d'où il n'est revenu qu'ayant-hier. Mais il vit le comte de Saint-Vallier et le comte Duchâtel. L'importance exceptionnelle du poste qu'occupe le premier et où il s'est créé une situation très-forte, particulièrement favorable aux intérêts qu'il est chargé de représenter et de défendre, fut le principal argument que fit valoir M. Grévy pour arracher à notre ambassadeur en Allemagne une promesse engageant l'avenir. Cette promesse, aucun homme avisé, soucieux de sa dignité, ne pouvait la faire, et M. de Saint-Vallier ne la fit pas, ni M. Duchâtel, pouvons-nous ajouter, pas plus que ne l'eût faite le général Chanzy, si elle lui eût été demandée.

« Il est aisé de deviner ce que dut être la réponse du comte de Saint-Vallier. Un ambassadeur ne fonde son crédit et son influence sur le gouvernement auprès duquel il sert son pays, il ne gagne sa confiance qu'à force de sagesse, de tact, de prudence et d'unité de conduite. Un diplomate qui a créé son autorité et son prestige en se faisant le représentant d'une politique modérée, les verrait tout à coup s'affaiblir si, changeant brusquement d'opinion, il se faisait le serviteur d'une politique violente.

« A côté de ces raisons qui n'auraient pas permis à nos ambassadeurs d'engager l'avenir, il en était une autre tirée de leur ignorance quant aux intentions de M. Gambetta en ce qui touche le personnel diplomatique; et cette ignorance, M. Grévy la partageait au moment même où il déclarait à M. Gambetta qu'il le laisserait libre en toutes choses, dans ses choix comme dans son programme.

« Telle est donc la situation : aucun ambassadeur n'a donné sa démission, ni menacé de la donner. Ceux dont il vient d'être parlé réservent leur décision jusqu'après la constitution du ministère. »

En résumé, il résulte de cet article que si les trois ambassadeurs n'ont pas offert leur démission, ils l'ont subordonnée à l'avènement de certains personnalités politiques. Ils accepteraient tel ou tel chef de cabinet, mais non tous les hommes qui seraient de la suite.

FORMATION DU MINISTÈRE.

Il est parfaitement exact que le ministère Gambetta est formé.

Pour un seul portefeuille le titulaire n'est pas encore définitif.

S'il est vrai également de dire que M. Gambetta tient secrets les noms de ses collaborateurs, nous pouvons assurer néanmoins que M. Léon Say a déjà annoncé à ses amis son acceptation pour le ministère des finances.

M. Praslin de Choiseul suit M. Barthélemy Saint-Hilaire dans sa retraite.

Quant à M. Wilson, tandis que M. Gambetta demande qu'il reste au sous-secrétariat des finances, M. Grévy, au contraire, a exprimé à diverses reprises le désir de voir son genre rester à l'Élysée.

M. Challemel-Lacour prendrait l'intérieur, le général Lewal la guerre. Nous croyons savoir aussi que M. Tissot irait ambassadeur à Berlin, et que M. de Noailles lui succéderait à Constantinople.

M. Ferry reste à l'instruction publique. M. Gambetta se réserve la justice.

(Tablettes d'un Spectateur.)

M. Gambetta est entré dimanche dans sa 44^e année. Il est né le 30 octobre 1838.

Nous lisons dans le *Télegraphe* :

« On parle beaucoup du général Lewal pour le ministère de la guerre.

« En tous cas, l'opinion des députés est unanime pour la retraite du général Farre dans le plus bref délai possible.

« Le sentiment à cet égard est tellement accentué, qu'il ne saurait être question de nommer le général Farre, à sa sortie du ministère, à un commandement de corps d'armée. »

Voici un triste fait que nous raconte le *Mercurie aptésien* :

« Un jeune élève du collège d'Orange, étant mort, a été inhumé sans l'assistance du clergé. Cependant, avant de mourir, il s'était volontairement confessé et avait reçu l'extrême-onction. Des républicains fanatiques d'irréligion n'en ont pas moins organisé pour lui un enterrement civil à l'insu de sa mère. Les compagnons d'études de l'enfant décédé n'ont pas assisté spontanément aux obsèques; il y a eu seulement députation de quelques-uns envoyés par le principal du collège, ignorant que la cérémonie serait purement civile. »

Que dira cette pauvre mère, déjà frappée

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

SERMENT DE MADELEINE

Par Charles DESLYS.

VI

LA COUR D'ASSISES

(Suite.)

Amagrie, très-pâle, jamais M^{re} Michaud n'avait été aussi belle. On connaissait son dévouement. Il y eut dans le public un favorable murmure.

Elle avait d'abord voulu amener ses enfants; mais, sur l'observation que serait une sorte d'appel à l'indulgence du jury, seule elle s'était rendue à son devoir.

Les jurés entrèrent en ce moment.

C'étaient, pour la plupart, des hommes d'un âge mûr. Impassibles et graves, ils semblaient pénétrés de l'importance de leur mandat. Je n'en connais pas de plus sacré pour la conscience humaine.

Par un singulier hasard, le plus jeune d'entre eux se trouvait être le chef. C'était un notaire des environs de Vittel, nommé Labarthe. Sa haute taille

La reproduction est autorisée pour les journaux ayant traité avec la Société des Gens de Lettres.

et sa constitution robuste auraient dû le destiner au travail des champs plutôt qu'à celui d'une étude. Président de la Société d'agriculture, membre du conseil d'arrondissement, il semblait fier, mais ému, de cette nouvelle mission qu'il allait avoir à remplir. On le disait intelligent, généreux. A plusieurs reprises, durant le cours des débats, il prit l'initiative de certaines questions, et, chose qui ne passa pas inaperçue, toujours dans un sens favorable à l'accusé.

Enfin, l'huissier annonça la Cour.

Aussitôt, il se fit un profond silence.

Rien n'est imposant comme un tribunal, alors surtout qu'il s'agit d'une de ces causes d'où peut résulter un arrêt de mort.

Le greffier donna lecture de l'acte d'accusation.

Rédigé dans la forme moderne, il relatait avec concision les faits qui sont déjà connus du lecteur, les recherches infructueuses de la justice pour découvrir l'argent volé, les charges qui s'élevaient contre Jean Michaud, mais aussi les bons renseignements que, de toutes parts, on avait recueillis sur son compte.

Sur l'invitation du président, il dut se lever, subir, et cette fois devant tous, un dernier interrogatoire.

Troublé d'abord, il se faisait à peine entendre. Mais sa voix se raffermir à mesure que l'accusation devenait plus pressante. Il reconnut son compas,

ses vêtements ensanglantés, ceux de la victime, et raconta simplement, sincèrement, la commande du coffre-fort et sa pose nocturne chez Anselme. Il dit comment le vieillard l'avait congédié, au moment même où l'on frappait à la petite porte du jardin. Mais son ignorance était complète à l'égard de ce visiteur attendu, inconnu. Que s'était-il passé après son départ? Michaud ne pouvait le savoir. Ce compas, il l'avait oublié. Ce sang, c'était le sien. Il était étranger à ce meurtre; il l'attestait devant Dieu.

L'accent de l'accusé, son émotion, l'évanouissement qui s'ensuivit, tout ce débat intéressa vivement l'auditoire en sa faveur. Si le public eût été juge, nul doute qu'en ce moment tous les votes l'eussent acquitté... moins peut-être ceux de Vittel.

Aucune révélation nouvelle ne pouvait ressortir des témoignages invoqués par l'accusation. Ils établirent l'avarice et la richesse d'Anselme, confirmant ainsi cette probabilité qu'une somme importante avait disparu. La ruine et la mort du père de Madeleine, par le fait de l'usurier, furent remises en lumière sur l'instance du procureur général. Un testament, en faveur de Jean Michaud, avait été trouvé parmi les papiers d'Anselme; on passa cette pièce sous les yeux du jury. La Simonne attesta le mot qu'elle avait entendu: J'hérite! Quant aux autres dépositions, la trace s'en retrouvera dans les plaidoiries. Une seule produisit quel-

que sensation, celle d'un nommé Gandoin.

Ce Gandoin, employé comme porteur de contraintes chez le percepteur de Vittel, s'était écrié en apprenant que l'on accusait Jean Michaud :

— Je l'ai vu!... je l'ai vu sortir de la maison d'Anselme hier soir, vers minuit, comme je rentrais de tournée. Il courait, ramassé sur lui-même et cherchant l'ombre. De temps en temps même il se retournait, comme avec la crainte d'avoir été aperçu. Je n'ai pas distingué les objets qu'il emportait ainsi, mais ça m'avait tout l'air d'un coffre-fort, d'un sac...

Peut-être le porteur de contraintes était-il sincère. Mais ses yeux l'avaient trompé. Ce sac, c'était celui où le menuisier remportait ses outils; cette prétendue cassette, l'auge de maçon qui venait de lui servir à gâcher du plâtre pour sceller le coffre-fort dans l'alcôve. Enfin, s'il courait en rasant les maisons, sous l'avance des toits, c'est que déjà la pluie commençait à tomber.

Gandoin, cependant, poussait plus loin ses suppositions :

— J'ai pensé, conclut-il, que c'était là un homme qui venait de faire un mauvais coup!

Le propos parvint à l'oreille du juge d'instruction, qui manda dans son cabinet le porteur de contraintes. Gandoin n'était pas un sot, loin de là. Il comprit qu'on se servirait contre Michaud de sa déposition, et, par bonté d'âme, il s'efforça de

dans ses plus douces et ses plus chères affections, lorsqu'elle apprendra le scandale dont l'enterrement de son fils a été le triste prétexte ?

Cet enfant était mort en chrétien; de quel droit les républicains libre-penseurs ont-ils pris son corps pour aller l'enfouir dans une fosse, comme on jette à la voirie le cadavre d'un chien ?

Dieu! la navrante chose que ce cercueil d'enfant qu'on porte au cimetière sans qu'un prêtre aille bénir la terre qui va le recouvrir pour jamais !

On écrit de Fontainebleau que l'Impératrice Eugénie, arrivée chez M. le vicomte Aguado, au château de Sivry, près de Melun, est allée mardi visiter le château de Fontainebleau. La veuve de Napoléon III était accompagnée de M. le vicomte et de M^{me} la vicomtesse Aguado et de M. Raimbeaux. Les appartements lui ont été montrés par un des agents de service. Bien qu'ayant conservé son air de distinction et de bonté, l'Impératrice est très-changée; ses cheveux sont entièrement blancs. Elle continue à porter des vêtements de grand deuil, comme elle n'a cessé de le faire depuis la mort de l'Empereur. La visiteuse n'a pu vaincre son émotion lorsqu'elle est arrivée à l'appartement — un des plus modestes du palais — jadis occupé par le Prince impérial. L'Impératrice Eugénie a conservé pendant son séjour ici le plus strict incognito; elle est repartie pour Paris par le train de quatre heures trente-cinq.

NOUVELLES D'AFRIQUE.

Kairouan, 29 octobre.
(Arrivée le 1^{er} novembre, 10 h. soir.)

Le général Forgemol est venu, hier soir, au camp avec son état-major.

Après un assez long entretien avec les généraux Saussier et Logerot, il est reparti pour son camp.

Ce matin, 29 octobre, on a envoyé à Sousse un bataillon et un escadron pour chercher les vivres nécessaires au ravitaillement des colonnes.

Dans quelques jours, la brigade Philibert viendra se joindre à celles qui sont déjà sous les murs de Kairouan.

Un goum tunisien, parti hier en reconnaissance, a aperçu le gros des insurgés à 45 kilomètres de Kairouan. Trois maraudeurs séparés de la bande ont été pris et ramenés au camp. On croit que des mesures sévères seront prises contre eux.

Le gouverneur de Kairouan, et avec lui toutes les autorités marquantes de la ville, sont venus ce matin présenter leurs hommages au général Saussier.

Le bataillon du 28^e chasseurs à pied, des zouaves, un bataillon du 6^e de ligne, une batterie d'artillerie, un escadron de chasseurs à cheval et un escadron de hussards ont traversé la ville sainte aujourd'hui. C'était une satisfaction accordée aux troupes, en récompense de leur belle conduite dans les affaires de Zaghovan.

Il a été reconnu qu'une expédition vers Gafsa est nécessaire. On attend pour l'entreprendre que nos troupes soient reposées.

Tunis, 1^{er} novembre, 10 h. 30, soir.

L'installation des camps français autour de Kairouan s'est faite dans les meilleures conditions. L'occupation de la kasbah n'a donné lieu à aucun incident.

Le général Saussier se propose de rayonner dans plusieurs directions pour débarasser complètement les environs des rôdeurs laissés par les rebelles et compléter la pacification du pays. Il marchera personnellement avec la colonne du général Forgemol.

Etranger.

AUTRICHE. — Lundi, l'impératrice d'Autriche et la reine d'Italie se sont longuement entretenues de la question de la papauté. Personnellement, l'empereur et le roi sont très-favorables au Pape, mais les deux souverains ont reconnu que leur influence ne pouvait aller au-delà des exigences politiques. La reine d'Italie semble redouter extrêmement les agissements et les complots des internationalistes en Italie. Le traité qui va lier l'Italie aux deux empires a été signé lundi matin. Le gouvernement italien s'engage à poursuivre énergiquement les irrédentistes et à ne pas empêcher l'Autriche de s'avancer jusqu'à Salonique.

La France a reçu de son correspondant spécial à Berlin la dépêche suivante :

« Berlin, 2 novembre.

» Un haut fonctionnaire de la chancellerie m'annonce comme probable une entrevue prochaine entre M. de Bismark et M. Gambetta.

» Cette entrevue aurait lieu à Berlin. »

ATTENTAT CONTRE LE NOUVEAU PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS.

Après le président Garfield, c'est le tour de son successeur le président Arthur Chester d'être en butte aux coups des assassins.

Voici la dépêche que l'Agence Havas a reçue :

« Washington, 30 octobre.

» Un individu, que l'on suppose fou, s'est présenté aujourd'hui, armé d'un revolver à sept coups, à la Maison-Blanche, et a demandé à être admis.

» Trois hommes ont pu l'arrêter après une lutte violente. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 2 novembre.

La liquidation entrave les transactions et pèse quelque peu sur les cours. Le 5 0/0 détache un coupon de 1 fr. 25 à 116.02 et reste à 115.65 en clôture, le 3 0/0 va de 85 à 84.30.

La Rente Extérieure d'Espagne s'inscrit à 26 1/2. Le marché des Messageries Fluviales devient très-important, les demandes sont très-suívies sur les obligations à 288.75.

Le Crédit Foncier est assez ferme aux environs de 1,750; le mouvement sur ces actions va certainement s'accroître davantage.

Les cours des actions de la Banque Transatlantique se sont maintenus en grande fermeté aux environs de 640, cette valeur doit entrer dans tous les portefeuilles des capitalistes.

La Société Française Financière cote 1,002.50; nous ne pouvons que répéter ce que nous avons déjà dit sur cette valeur, à savoir qu'elle atteindra de hauts cours.

Bon courant d'affaires sur le Crédit Général Français à 825.

On tient la Banque Nationale de 695 à 700. La Banque de Prêts varie peu de 600 à 605.

La Compagnie Foncière de France, par son importance, sa sécurité de placement, est destinée à acquérir une grande place dans les transactions de notre marché.

Les actions Malétra ont eu d'assez bonnes demandes aux environs de 500; une valeur comme celle-ci, qui donne un revenu de plus de 7 0/0, vaut mieux que ce prix.

La Société Générale de Fournitures Militaires a eu des cours très-fermes à 565, c'est une valeur d'avenir et très-recommandable.

L'épargne soucieuse de ses intérêts doit s'assurer la possession d'obligations de l'Hypothèque Foncière, il n'y a pas de placement plus sûr et plus solide pour les petits capitaux.

Bonnes demandes en actions Alais au Rhône à 505 et en obligations 312.50.

Chronique militaire.

EMPLACEMENT DES TROUPES.

Hier, nous avons donné la liste des villes de garnison de tous les régiments de cavalerie, d'artillerie et des escadrons du train des équipages militaires. Voici maintenant l'emplacement de tous les régiments d'infanterie :

Régiments d'infanterie de ligne.

1 Cambrai. 2 Granville. 3 Dépôt Pont-Saint-Espirit, Portion Principale Marseille. 4 Montargis. 5 Caen. 6 Saintes. 7 Cahors. 8 Saint-Omer. 9 Agen. 10 Auxonne. 11 Montauban. 12 Perpignan. 13 Nevers. 14 Brives. 15 D. Carcassonne. PP. Castelnaudary. 16 D. Montbrison, PP. Saint-Etienne. 17 Béziers. 18 Pau. 19 Brest. 20 D. Marmande, PP. Montauban.

21 Langres. 22 D. Romans, PP. Lyon. 23 Bourg. 24 Rouen (Nord). 25 Cherbourg. 26 D. Epinal, PP. Nancy. 27 Dijon. 28 Rouen (Sud). 29 Autan. 30 D. Albertville, PP. Annecy. 31 D. Melun, PP. Gouvernement de Paris. 32 D. Châtelleraul, PP. Tours. 33 Arras. 34 Mont-de-Marsan. 35 Belfort. 36 D. Falaise, PP. Gouvernement de Paris. 37 Troyes. 38 Saint-Etienne. 39 D. Bernay, PP. Gouvernement de Paris. 40 D. Privas, PP. Marseille.

41 Rennes. 42 Belfort. 43 Lille. 44 Lons-le-Saulnier. 45 Laon. 46 D. Sens, PP. Gouvernement de Paris. 47 Saint-Malo. 48 Guingamp. 49 Bayonne. 50 Périgueux. 51 Beauvais. 52 Grenoble. 53 Tarbes. 54 Compiègne. 55 Nîmes. 56 D. Châlons-sur-Saône, PP. Dijon. 57 D. Libourne, PP. Bordeaux. 58 D. Ajaccio, PP. Bastia. 59 D. Foix, PP. Pamiers. 60 Besançon.

61 Toulon. 62 Lorient. 63 Limoges. 64 Nantes. 65 Ancenis. 66 Tours. 67 Soissons. 68 D. Le Blanc, PP. Issoudun. 69 D. Toul, PP. Nancy. 70 Vitry. 71 Saint-Brieuc. 72 Amiens. 73 Béthune. 74 D. Evreux, PP. Gouvernement de Paris. 75 Gap. 76 D. Coulommiers, PP. Gouvern. de Paris. 77 Angers. 78 D. Guéret, PP. Limoges. 79 Neuchâteau. 80 Tulle.

81 Rodez. 82 Auxerre. 83 D. Saint-Gaudens, PP. Toulouse. 84 Avesnes. 85 Cosne. 86 Le Puy. 87 Saint-Quentin. 88 D. Mirande, PP. Auch. 89 D. Fontainebleau, PP. Gouvern. de Paris. 90 Châteauroux. 91 Mézières. 92 Clermont. 93 La Roche-sur-Yon. 94 D. Verdun, PP. Bar-le-Duc. 95 Bourges. 96 Montélimar. 97 Chambéry. 98 D. Roanne, PP.

Lyon. 99 D. Viennes, PP. Lyon. 100 D. Narbonne, PP. Perpignan.
101 D. Dreux, PP. Gouvernement de Paris. 102 D. Chartres, PP. Gouvernement de Paris. 103 D. Alençon, PP. Gouvernement de Paris. 104 D. Argentan, PP. Gouvernement de Paris. 105 D. Riom, PP. Lyon. 106 Châlons. 107 Angoulême. 108 Bergerac. 109 Chaumont. 110 Dunkerque. 111 D. Antibes, PP. Nice. 112 Aix. 113 Blois. 114 D. Parthenay, PP. Saint-Maixent. 115 Marnes. 116 Vannes. 117 Le Mans. 118 Quimper. 119 Le Havre. 120 D. Péronne, PP. Givet.
121 D. Montluçon, PP. Lyon. 122 Montpellier. 123 La Rochelle. 124 Laval. 125 Poitiers. 126 Toulon. 127 Valenciennes. 128 D. Abbeville, PP. Sedan. 129 D. Lisieux, PP. Gouvernement de Paris. 130 Mayenne. 131 Orléans. 132 Reims. 133 Belley. 134 Mâcon. 135 Cholet. 136 D. Saint-Léger, PP. Cherbourg. 137 Fontenay-le-Comte. 138 D. M. gnac-Laval, PP. Bellac. 139 D. Aurillac, PP. Lyon. 140 D. Bourgoin, PP. Lyon. 141 Avignon. 142 D. Mendé, PP. Lodève. 143 Albi. 144 Bordeaux.

Bataillons de chasseurs à pied.

1 D. Epernay, PP. Verdun. 2 Versailles. 3 Besançon. 4 D. Epernay, PP. Saint-Nicolas-du-Port. 5 Dijon. 6 Romorantin. 7 Marseille. 8 Amiens. 9 D. Camp de Châlons, PP. Rocroy. 10 D. Epinal, PP. Saint-Dié. 11 Alençon. 12 Lyon. 13 D. Epinal, PP. phin, PP. Embrun. 14 Chambéry. 15 D. Dijon, PP. Sedan. 16 Lille. 17 Gourbevoie. 18 Tours. 19 Rennes. 20 Rouen.

21 Montbéliard. 22 Morlaix. 23 Limoges. 24 Villefranche. 25 D. Epernay, PP. Montmédy. 26 D. Epernay, PP. Longwy. 27 Cette. 28 D. Dax, PP. Bayonne. 29 Castelsarrasin. 30 Clermont.

Régiments de zouaves.

1 D. Coléah, PP. Alger. 2 Oran. 3 D. Philippeville, PP. Constantine. 4 Alger.

Régiments de tirailleurs algériens.

1 Blidah. 2 Mostaganem. 3 Constantine.

Légion étrangère.

Le corps à Sidi-bel-Abbès (division d'Oran). Bataillon d'infanterie légère d'Afrique.

1 Tlemcen. 2 Médéah. 3 Tiaret. 4 Annale.

Pionniers de discipline.

La compagnie à Guelma.

ÉCOLES VÉTÉRINAIRES.

Le Président de la République vient de signer un décret portant la réorganisation du service des Ecoles nationales de vétérinaires. Un certain nombre d'améliorations ont été introduites dans ces Ecoles. Le cadre de l'enseignement, par exemple, a été élargi et mis en rapport avec l'état actuel de la science. Le nombre des bourses a été considérablement augmenté. On en complètera à l'avenir 60 pour les élèves militaires; pour les élèves civils, le nombre est de 70 bourses entières et 140 demi-bourses. Dorénavant, ces bourses ne seront plus, comme par le passé, concédées après un an de séjour à l'École et d'après l'ordre de classement, mais attribuées dès l'entrée aux élèves dont les familles ne pourront payer la pension. Cela n'empêchera pas l'administration de tenir compte du classement, afin que les sacrifices de l'Etat ne se portent que sur des sujets de mérite. D'ailleurs, ces bourses seront données pour un an et ne pourront être maintenues qu'autant que le sujet en sera toujours digne. Le décret améliorera aussi le traitement du personnel et surtout celui des petits employés; il introduit enfin dans cette institution, un certain nombre de réformes destinées à placer les Ecoles vétérinaires sur le même plan que nos grandes Ecoles techniques. (Progrès militaire.)

Le ministre a enfin prescrit de ne plus affaiblir la garnison de Paris par l'envoi de renforts successifs au corps expéditionnaire de Tunisie. Le bataillon du 89^e de ligne a même reçu contre-ordre au moment de prendre le train pour Marseille.

Mais s'il a été facile d'arrêter le départ de ce bataillon, il sera moins aisé de combler, dans les caisses de l'Etat et dans la bourse des officiers, les dépenses causées par les préparatifs d'une campagne qui ne va pas avoir lieu. De plus, tous les hommes en congé avaient été rappelés; ils ont voyagé en chemin de fer; qui supportera les frais de leur rappel au corps et ceux d'une centaine de dépêches télégraphiques lancées inutilement? Est-ce M. le général Biot, coupable d'avoir donné cet ordre de mouvement en oubliant qu'il fallait autre chose que des régiments sans soldats pour faire le service dans une ville comme Paris? (Id.)

Chronique Locale et de l'Ouest.

École de cavalerie de Saumur.

Le ministre de la guerre a décidé, le 28 octobre, que l'effectif de la division d'élèves officiers entrés à l'École d'application de

l'atténuer autant que possible. Mais on le confronta avec les témoins devant lesquels il avait parlé tout d'abord. C'était un pauvre diable, que son infime position rendait craintif. On prétendait même que pendant qu'il étudiait le droit à Paris, quelques peccadilles avaient failli l'envoyer en police correctionnelle. Une calomnie, peut-être. Il ne s'était rendu coupable que de paresse et d'imprévoyance. Après avoir gaspillé son mince patrimoine, on l'avait vu revenir à Vittef sans aucune espèce de diplôme, traînant la misère et trop heureux d'accepter l'humble emploi qui lui donnait du pain. Quant au reste, la charité de ses concitoyens y pourvoyait, surtout celle de maître Jean, le plus généreux de tous.

Devant le tribunal, Gandoin voulut se rétracter complètement.

— J'ai menti, dit-il. Vous savez, après une affaire à grand bruit, tout le monde veut y avoir joué son rôle. On bavarde, on se vante. D'ailleurs, je ne pouvais rien voir... J'étais gris.

Mais, sous les menaces du président et de l'avocat général, il dut confirmer son premier dire. C'était maintenant l'aggraver.

Cet incident fut un de ceux où eut devoir intervenir Labarthe, le chef du jury. Il demanda que cette question fût posée au témoin :

— Quand votre esprit s'est frappé de cette idée que l'homme qui voyait devait être un malfaiteur,

aviez-vous déjà reconnu Jean Michaud ?

— Non, répondit Gandoin, car alors je n'aurais pas présumé cela. Un si brave homme!... et qui tant de fois m'a rendu service !

Par cette nouvelle maladresse, tout l'effet de sa rétractation fut perdu. Loin de favoriser la défense, elle devenait une arme pour l'accusation.

La liste des témoins cités à la requête du ministère public était épuisée. Parmi ceux à décharge, on entendit le maçon à qui avait été empruntée l'aigu prise pour une cassette, le maire attestant que plusieurs fois maître Jean lui avait parlé d'Anselme sans haine, et même avec une certaine amitié. N'étaient-ils pas parents ? Michaud se complaisait à redire qu'il lui devait le bonheur d'avoir épousé Madeleine !

Parurent enfin des patrons, des compagnons menuisiers, venus de l'autre bout de la France pour témoigner en faveur de leur ancien ouvrier, de leur ancien camarade. Les meilleurs souvenirs, les sympathies les plus chaleureuses se dégagèrent de ces cordiales dépositions. La plus touchante fut celle de l'entrepreneur bordelais, un beau vieillard à cheveux blancs. Il amenait avec lui son fils, qui portait l'épaulette de capitaine de frégate. C'était l'enfant que Michaud avait arraché aux flammes.

— Je lui dois la vie, dit-il. Jean n'est pas de ceux qui tuent, mais de ceux qui sauvent !

— Ah ! si vous l'aviez vu ce jour-là, s'écria le père, vous ne l'accuseriez pas aujourd'hui ! Depuis bientôt cinquante ans que je suis patron, j'en ai connu des ouvriers. Mais pas un qui valût Jean Michaud ! C'est la bonté, c'est la loyauté mêmes ! Un cœur d'or ! Ah ! mon pauvre Jean ! mon brave Jean ! sur ce banc d'infamie où l'on t'a fait asseoir, je veux te donner la main !...

On ne pouvait plus l'en empêcher, il la lui serrait déjà.

Dans la vaste salle, il y eut une acclamation spontanée, quelques applaudissements, des sanglots. La fâcheuse impression du témoignage de Gandoin se trouvait rachetée.

(A suivre.)

Maximes et Pensées.

C'est à celui qui a reçu un service de s'en souvenir, non à celui qui l'a rendu de s'en rappeler. CICÉRON.

Le temps emporte et sépare les voyageurs sur la terre, plus promptement encore que le vent ne les emporte et ne les sépare sur l'Océan.

CHATEAUBRIAND.

La finesse est une qualité dans l'esprit et un vice dans le caractère. DUBAY.

cavalerie le 4^o octobre serait portée de 80 à 95.

Comme conséquence de cette décision, les sous-officiers dont les noms suivent ont été désignés pour être envoyés à Saumur, en qualité d'élèves-officiers :

MM.

Colin, adjudant au 3^e chasseurs ;
Fournié, adjudant au 5^e hussards ;
Delestang, maréchal des logis chef au 2^e chasseurs d'Afrique ;
Griole, maréchal des logis chef au 4^e chasseurs ;
Aimon, maréchal des logis chef au 11^e chasseurs ;
De Digoine du Palais, adjudant au 5^e chasseurs ;
Grassel, maréchal des logis chef au 8^e dragons ;
Hiblot, adjudant au 9^e chasseurs ;
Champenois, maréchal des logis chef au 8^e chasseurs ;
Noirjean, adjudant à l'Ecole de cavalerie ;
Glin, maréchal des logis au 4^e chasseurs d'Afrique ;
Noizet, maréchal des logis au 5^e cuirassiers ;
Martell, maréchal des logis au 2^e spahis ;
Besnard, maréchal des logis chef au 44^e dragons ;
Félix, adjudant au 5^e hussards.

Ces sous-officiers devront être rendus à Saumur le 10 novembre.

Nous avons annoncé la validation des élections de MM. Maillé et Bury.

La Chambre a également validé l'élection de M. Benoist.

Nous sommes heureux d'ajouter à cette liste les noms de M. le comte Léonce de Terves et de M. le comte de Civrac, dont la Chambre a validé les élections dans la séance de lundi.

Aucune protestation n'avait été déposée contre ces élections, malgré le tapage des deux cousins Janvier de la Motte.

Voici, d'après le *Journal officiel*, le texte du compte rendu relatif à la vérification de l'élection de M. Léonce de Terves :

M. PAUL CASIMIR-PERRIER, rapporteur. — Département de Maine-et-Loire, arrondissement de Segré.

Les élections du 24 août ont donné les résultats suivants :

Electeurs inscrits, 47,489, dont le quart est de 1,372.

Nombre de votants, 44,298 ; bulletins blancs et nuls à déduire, 474.

Suffrages exprimés, 44,424, dont la majorité absolue est de 7,063.

Ont obtenu :

MM. le comte de Terves, 7,688 voix.

Louis Janvier de la Motte, 6,424 —

M. le comte de Terves a été proclamé député comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et supérieur au quart des électeurs inscrits.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. de Terves satisfait aux conditions d'âge et de nationalité exigées par la loi.

Voire 6^e bureau vous propose, en conséquence, de valider son élection.

(Adoption des conclusions du bureau et admission de M. le comte de Terves.)

Les élections de MM. de Maillé et de Soland, qui sont l'objet de protestations sérieuses, dit le *Patriote*, ont été réservées.

L'Union de l'Ouest dit que les engagés conditionnels de Maine-et-Loire, désignés pour l'infanterie, seront incorporés dans le régiment de ligne en garnison à Châteaurox, le 9^o, sauf erreur.

Depuis le 30 octobre, les trains circulant sur le réseau des chemins de fer de l'Etat sont chauffés jour et nuit.

On lit dans le *Journal d'Indre-et-Loire* :

« Les vendanges des vignes blanches viennent de commencer à Vouvray, à Rochecorbon et autres communes voisines.

» Pour cueillir les raisins, les vendangeurs ne seront pas gênés par les pampres. La gelée en a fait un massacre général. Si les travailleurs viennent à oublier des grappes sur les ceps ainsi dénudés, il faudra qu'ils y mettent beaucoup de bon vouloir. »

Les vins. — Les vins rouges de Touraine sont actuellement très-recherchés des commissionnaires en vins, en raison de leur excellente qualité.

A Saint-Avertin, ils ont été vendus de 435 à 440 francs, et, nous dit-on, les celliers, dans cette commune, sont déjà presque vides.

Un seul cellier en a vendu 400 pièces. Parmi les marchés qui ont été conclus, plusieurs ont un côté assez curieux.

Un très-grand nombre de barriques ont été vendues pour aller dans le Mâconnais, où ils seront coupés avec du vin de pays.

ANGERS.

Les catholiques d'Angers feront célébrer vendredi, 4 novembre, en l'église Saint-Joseph, une messe en expiation du croquetage administratif accompli à pareil jour, l'an dernier, chez les religieux Dominicains, Capucins, du Saint-Sacrement et Oblats de Marie. Déjà de nombreuses couronnes ont été déposées aux portes de plusieurs chapelles atteintes par les décrets du 29 mars.

BOURGUEIL.

Avant-hier soir, vers neuf heures et demie, un incendie, dont la cause est inconnue, s'est déclaré à Bourgueil, dans un bâtiment dépendant de la tannerie de M. Michel Beguin. Il a été vigoureusement combattu par les pompiers, et vers minuit on était parvenu à se rendre maître du feu. Les dommages n'ont pas encore été évalués d'une façon certaine. Ils sont, dit-on, assez considérables.

TOURS.

Le train de marchandises n^o 517 est arrivé à Tours, mardi, avec un retard de 2 heures 1/2.

Ce retard doit être attribué à la rupture d'un rail sur le pont de Cinq-Mars.

Le train express venant de Nantes est aussi tombé en détresse, près de Langeais. On demanda à Tours une machine de secours qui arriva promptement à Langeais.

Le train express est arrivé sans accident, avec une heure de retard. (*Indépendant*.)

UN ASSASSINAT. — On lit dans le *Journal d'Indre-et-Loire* d'hier :

« A l'heure où nous mettons sous presse, nous apprenons qu'aujourd'hui, vers dix heures 1/2, le nommé Deschamps a tiré un coup de fusil sur le nommé Loiseau, aubergiste à Berthenay (près Tours), qui a été atteint en pleine poitrine.

» Deschamps a pris la fuite. A demain des détails sur cette affaire. »

POITIERS.

Lundi soir, vers 6 heures, un incendie considérable, dont on apercevait la lueur sinistre de toute la ville, éclatait boulevard Bajon, dans la maison habitée par M. Tantin-Meinieil. Le feu s'était communiqué on ne sait comment.

En attendant les secours, quelques personnes étaient entrées dans la maison afin de sauver les meubles. Nous devons signaler l'indigne conduite de plusieurs d'entre elles, qui, au lieu de porter secours, s'amassèrent à déboucher des bouteilles de vins placées dans des placards, qu'elles buvaient tranquillement.

A l'arrivée des pompiers et de la troupe, on chassa tous les civils et on organisa des chaînes qui avaient pour but de préserver la minoterie, car tout le bâtiment était en flammes.

A 41 heures, on était à peu près maître du feu; les troupes rentrèrent dans leurs casernes et les pompiers restèrent jusqu'à une heure avancée de la nuit. Un poste de pompiers resta même toute la nuit et fut relevé le lendemain matin par un autre poste qui y passa la journée de mardi.

M. Bolley, adjoint au maire de Poitiers, a été victime d'un accident qui aurait pu être grave. Pendant qu'il était baissé pour relever un tuyau de pompe, un pan de mur tomba sur son dos. Relevé aussitôt, on lui fit prendre un cordial et on le reconduisit chez lui.

M. Bolley en sera quitte pour un forte émotion.

M. Tantin-Meinieil, propriétaire de la maison incendiée, a reçu une poutre sur l'épaule et s'est trouvé mal; conduit à la minoterie, on ne constata que quelques contusions.

Les pertes sont considérables, tout étant détruit. M. Tantin était assuré. (*Journal de la Vienne*.)

BRESSUIRE.

On écrit de Bressuire, 28 octobre, au *Poitou* :

« On vient de demander à la garnison de Bressuire, composée réglementairement de quatre compagnies, douze hommes à envoyer en Tunisie. Pour arriver à ce nombre de douze, il a fallu prendre un élève-clairon et un élève-prévôt d'armes, que leurs études spéciales devaient dispenser de cette corvée. »

Voilà un fait qui prouve, une fois de plus, dans quel état de désorganisation complet le ministre de la guerre, l'illustre général Farre, a mis l'armée française.

NANTES.

Dimanche ont eu lieu, à Nantes, des élections au Conseil municipal. Un seul candidat anti-républicain, M. Jouon, s'était présenté. Il a été élu par 4,532 voix contre 977 données à son concurrent.

PREDICTIONS DE NICK.

Voici, d'après Nick, quelle sera la physionomie probable du mois de novembre :

Vu les conditions astronomiques, les bourrasques continueront à se rapprocher de nos latitudes; par suite, le temps sera assez souvent agité, humide, brumeux, ou couvert sur la France et sur les pays voisins, principalement sur les zones du Nord et du Centre. Temps un peu moins accidenté et un peu moins humide, mais néanmoins assez souvent couvert ou brumeux, sur celle du Midi. Ondées, grains ou coups de vent durant les périodes critiques indiquées ci-après :

1^o Vers le 1^{er} (?), 3, 5, P. Q.; 2^o vers le 8 (?), 9, 11, P. L.; 3^o vers le 13 (?), 16, D. Q.; 4^o vers le 21 (?), 23, 25, N. L.; 5^o vers le 28 (?), 30, P. Q. Cela à un ou deux jours près, selon la position géographique des localités, et successivement de l'Ouest à l'Est. Quelques orages épars encore probables vers les 6, 11, 16, 21. Neige probablement sur les terrains montagneux, vers les 2, 8, 16, 23, 29. Quelques éclaircies et accalmies entre et durant les périodes critiques, notamment sur la zone méridionale, avec gelées intermittentes, 1^{re} quinzaine et 3^e dizaine.

Les conditions astronomiques ayant une assez grande analogie, en décembre et janvier, avec celles de 1870-1871, il est probable que le prochain hiver sera très-rigoureux.

L'Argus, journal international des Assurances, publie un article fort intéressant sur la réorganisation et la transformation que vient d'opérer la Compagnie d'Assurances sur la Vie et contre l'Incendie « l'Ouest. » Nous reproduisons avec plaisir cet article concernant une œuvre toute locale que nous sommes heureux de voir prospérer :

Les directions antérieures de l'Ouest péchaient par un point important : elles n'étaient pas confiées à des hommes du métier. Les deux Compagnies ont aujourd'hui à leur tête un assureur compétent, M. Spicrenael, ancien inspecteur de la Générale. Les conseils d'administration ont été, d'autre part, modifiés dans leur composition, et plusieurs de leurs membres font déjà partie des conseils de Compagnies d'assurances. Ce sont là deux bonnes garanties pour le fonctionnement des Compagnies.

Il en est une autre sur le mérite de laquelle nous aurons sans doute à revenir un jour. L'Ouest a décidé de concentrer ses opérations directes d'assurances sur quatre ou cinq grandes villes, propices aux affaires d'assurances, et sur les neuf départements voisins de son siège social : Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Mayenne, Vendée, Ille-et-Vilaine, Morbihan, Finistère, Côtes-du-Nord, Sarthe. Avec un bon système d'inspection, cette concentration de fonctionnement, qui réduit considérablement les frais généraux, ne peut que produire des résultats favorables : le choix des risques s'alliera à la sécurité et donnera aux opérations des Compagnies leur maximum de profits.

L'Ouest a, tout naturellement, renforcé ses opérations directes par de bons traités de réassurance avec des Compagnies de premier ordre.

Il y a lieu d'espérer que les actionnaires de l'Ouest auront bientôt à se féliciter de la nouvelle

marque imprimée aux opérations des deux branches.

Faits divers.

On annonce de Calais que les travaux viennent d'être interrompus dans le tunnel sous-marin entre Calais et Douvres.

Les Anglais avaient déjà suspendu leur travail la semaine dernière.

On ne reprendra les opérations qu'au printemps prochain. Il n'est pas aisé, paraît-il, de trouver des hommes qui consentent à travailler dans un espace aussi restreint.

On évalue à 120 victimes le nombre des marins de Boulogne-sur-Mer engloutis dans la tempête du 4^e octobre.

Ils étaient partis pour faire la pêche du hareng sur les côtes d'Angleterre, comptant revenir, un mois après, avec un petit pécule bien gagné; mais voici six semaines qu'ils ont quitté la terre de France et on est sans nouvelles de ces infortunés.

Ils montaient six barques de pêche appartenant au port de Boulogne; on suppose — non sans raison, hélas ! — qu'ils ont péri dans la tempête du 4^e octobre, cet affreux ouragan qui a porté la dévastation dans toutes les îles Britanniques, mais surtout en Angleterre.

Les autres camarades partis en même temps qu'eux pour la pêche sont de retour depuis une douzaine de jours déjà. D'après eux, il n'y a guère plus à espérer de revoir les manquants.

On lit dans le *Journal du Centre* :

« Ils vont bien les chemins de fer de l'Etat !

» Jeudi dernier, le train de Tours à Châteaurox, qui doit arriver à 8 h. 47 du soir, est arrivé à 40 h. 50.

» Est-ce par suite d'un accident quelconque ? Pas du tout, mais seulement parce que le personnel en prend à son aise.

» On peut bien penser que les parents des voyageurs en retard étaient dans des transes bien naturelles, par ce temps d'accidents de chemins de fer !

» Heureusement il n'en était rien ; mais que MM. les ingénieurs, contrôleurs, etc., y prennent garde.

» C'est d'ordinaire à la suite de retards de ce genre que les accidents se produisent. »

Divers journaux, d'après le *Temps*, ont annoncé que M. Norbert Estibal, directeur de l'*Echo de la Bourse*, avait été incarcéré. M. Norbert Estibal donne un démenti formel à cette nouvelle ; il dirige, comme par le passé, sa maison de la rue Richelieu.

TOLMER & Co, Imprimeurs-Éditeurs, 8, rue de Madame, Paris.

JOURNAL DES CONNAISSANCES UTILES

LA FAMILLE, L'ÉCOLE, LA FERME, L'ATELIER

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

20 pages de texte ornées de nombreuses gravures inédites

Arts et Métiers — Recettes, Procédés et Formules — Enseignement — Agriculture — Horticulture — Voyages — Application des sciences chimiques, physiques et industrielles.

Le Numéro : 30 centimes

ABONNEMENTS : Paris, un an : 14 fr. — Six mois : 7 fr. 50.

Départements : un an : 15 fr. — Six mois : 8 fr.

Les 4 volumes des *Connaissances Utiles*, formant 1,600 pages et 450 gravures, 24 fr. au lieu de 22 fr.

Envoyer 1 fr. 25 en sus pour port.

Prime du Journal aux Abonnés d'un an

LA CONQUÊTE DU GLOBE

LA DÉCOUVERTE DES PÔLES

Par Ch. HERTZ

Un splendide vol. gr. in-8 Jésus de 470 pages, orné de 150 gravures et cartes. Reliure riche, tr. dor. 3 fr. au lieu de 4 fr.

30 cent. en sus pour port.

Envoi d'un numéro spécimen contre 30 centimes.

Chez E. Dentu, éditeur, au Palais-Royal, vient de paraître : **Du Ministère de la Guerre**, par un ENFANT DE L'ARMÉE. Petit opuscule, dans lequel, avec la note du plus pur patriotisme, la grosse question du moment est traitée d'une manière vive, imagée et incisive. Tous les bons Français qui comprennent combien cette question est grosse d'intérêt national, voudront lire ces quelques pages où le canevas des réformes à introduire est traité avec une compétence remarquable.

